

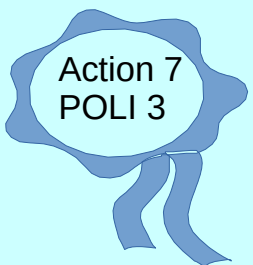
06 février 2019

Plaquette EEE réglementées



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
Les nouvelles obligations
des particuliers, associations,
collectivités...

2018



06 février 2019

Plaqueette EEE réglementées

Objectif

Indiquer à la population ce qui change, une fois les arrêtés ministériels EEE de niveau 2 publiés.

Modalités

Modifier à la marge la plaqueette métropole, en l'adaptant à La Réunion.

Réalisation AFB, pour le compte du MTES

1ère version illustrée uniquement sur la flore

Concertation

Consulter le CEB sur les adaptations utiles



06 février 2019

Plaqueette EEE réglementées

La plaqueette éditée pour la métropole :

- qualitative
- fortement illustrée
- s'adresse aux particuliers
- exhaustive : faible nombre d'espèces interdites (EEE-UE)



Plaquette EEE réglementées

Les adaptations pour La Réunion :

- Illustrer prioritairement les espèces déjà présentes sur le territoire :
50 plantes concernées, 12 déjà détectées dans la nature
- Disposer de belles photos
appel à contribution
- Faire le lien vers nos autres outils locaux :
 - Le WEB GEIR : www.especiesinvasives.re
 - Le guide de bonnes pratiques horticoles et paysagères
- Rappeler que de nombreuses espèces animales sont déjà interdites :
Arrêtés préfectoraux de 2005 : espèces dangereuses, espèces invasives



06 février 2019

Plaqueette EEE réglementées

Avez-vous d'autres suggestions ?

